

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente Favols de CARBON-BLANC, le **3 juillet deux mille vingt à 18 heures**, sous la présidence de Monsieur Patrick LABESSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE
- Caroline JURADO
- Jean-Luc LANCELEVÉE
- Elodie BOUDÉ
- Sylvain LAMY
- Alexia CORNARDEAU
- Nicolas DELAME
- Anne LE FRANC
- Jean-Luc PRIM
- Danièle SOULET
- Arnaud COULET
- Nathalie CAU
- Bernard BELLOT
- Catherine HAUSSEGUY
- Bertrand FOURRÉ
- Carole HÉMOUS
- Serge LATHERRADE
- Maité PERAMATO
- Nicolas PINEAU
- Amina GALAN
- Chong YONG
- Laura GIRARD
- Raffi SOUKIASSIAN
- Alain TURBY
- Cynthia PIQUET
- Jean-Paul GRASSET
- Marina VASQUEZ
- Guillaume FISCHER
- Michelle CORNET

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

- Bertrand FOURRÉ qui a donné pouvoir à M. LABESSE

Monsieur Alain TURBY ouvre la séance et propose Madame Laura GIRARD comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Au nom des membres du Conseil Municipal, Monsieur TURBY adresse de nouveau ses condoléances à la famille de Monsieur Serge MERLE récemment disparu. Il propose de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur TURBY déclare installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

- *Patrick LABESSE*
- *Caroline JURADO*
- *Jean-Luc LANCELEVÉE*
- *Elodie BOUDÉ*
- *Sylvain LAMY*
- *Alexia CORNARDEAU*
- *Nicolas DELAME*
- *Anne LE FRANC*
- *Jean-Luc PRIM*
- *Danièle SOULET*
- *Arnaud COULET*
- *Nathalie CAU*
- *Bernard BELLOT*
- *Catherine HAUSSEGUY*
- *Bertrand FOURRÉ*
- *Carole HÉMOUS*
- *Serge LATHERRADE*
- *Maité PERAMATO*
- *Nicolas PINEAU*
- *Amina GALAN*
- *Chong YONG*
- *Laura GIRARD*
- *Raffi SOUKIASSIAN*
- *Alain TURBY*
- *Cynthia PIQUET*
- *Jean-Paul GRASSET*
- *Marina VASQUEZ*
- *Guillaume FISCHER*
- *Michelle CORNET*

Conformément aux articles L 2122-9 et L 2122-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice étant présente, le quorum étant atteint, il peut être procédé à l'élection du Maire et des Adjointes.

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, la présidence est cédée à **Monsieur Jean-Paul GRASSET**, doyen d'âge.

1. ELECTION DU MAIRE

Il est procédé à l'élection du Maire conformément à l'article 2122-7 du CGCT et deux scrutateurs sont désignés. Il s'agit de Monsieur Sylvain LAMY et de Madame Marina VASQUEZ

Madame Caroline JURADO propose la candidature de Monsieur Patrick LABESSE.

Le scrutin ouvert, le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Monsieur Patrick LABESSE -23 voix- ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle qu'au terme de l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 8 à CARBON-BLANC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 7 le nombre des Adjointes de la Commune.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ELECTION DES ADJOINTS

Conformément à l'article L 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste suivante :

- 1. Caroline JURADO**
- 2. Jean-Luc LANCELEVÉE**
- 3. Élodie BOUDÉE**
- 4. Sylvain LAMY**
- 5. Alexia CORNARDEAU**
- 6. Jean-Luc PRIM**
- 7. Anne LE FRANC**

Les deux mêmes scrutateurs sont appelés pour procéder aux opérations de vote. Le scrutin est ouvert, le vote a lieu à bulletins secrets.

Après dépouillement, sont proclamés Adjointes au Maire :

- 1. Caroline JURADO**
- 2. Jean-Luc LANCELEVÉE**
- 3. Élodie BOUDÉE**
- 4. Sylvain LAMY**
- 5. Alexia CORNARDEAU**
- 6. Jean-Luc PRIM**
- 7. Anne LE FRANC**

4. INFORMATIONS

Conformément à la réglementation Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local.

La séance est levée à 20 heures

Fait à Carbon-Blanc, le 6 juillet 2020

Le Maire,



P. LABESSE